

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****COMPTE RENDU de la séance ordinaire du 19 février 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 19 février 2021, à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances, dans l'enceinte de la salle des fêtes à titre exceptionnel, afin de respecter les mesures barrières impliquées par la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Laetitia GAUGUIN,
- Gérard PERROT,
- Julie CODRON,
- Marilyne MORIN,
- Jean-François COURTY,
- Coralie CONCHAUDRON,
- Romain BROQUET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Samuel CHARA, donne pouvoir à Laetitia GAUGUIN,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON, donne pouvoir à Coralie CONCHAUDRON.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal :

10 Nombre de membres en exercice,

8 Nombre de membres présents.

Date de la convocation : 15 février 2021

Le nombre de conseillers présents étant de 8, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame Laetitia GAUGUIN se propose et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Réfection de la toiture du bâtiment cadastre.

Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal du 25 janvier 2021 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques ou des informations à modifier sur le compte rendu du précédent Conseil municipal.

- **Le compte rendu du précédent Conseil municipal du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.**

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro de décision	Date	Objet	Société	Montant TTC
8	22/01/2021	Participation achat masques	Département Yonne	2 591,15 €
9	22/01/2021	Fournitures administratives	SEDI	136,68 €
Total des décisions émises				2 727,83 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 2 727.83 €.**

2. Projet de rénovation de l'école : demande de subventions et plan de financement prévisionnel :

Mme le Maire informe les conseillers que le 01 février 2021, les services de la préfecture ont fait savoir que le dépôt des dossiers de demande de subvention, prévu initialement au 20 mars 2021, était avancé au 23 février 2021 pour la DSIL exceptionnelle au titre de la rénovation énergétique. Le 19 février 2021 Monsieur VINCENDON a remis l'avant-projet définitif et l'estimation sommaire des travaux à réaliser pour la rénovation de l'école, qui s'élève à 113 253.30 € HT, soit 135 903.96€TTC.

Madame le Maire explique que la préparation du dossier de demande de subvention a été réalisée conjointement avec Madame Marilyne MORIN.

Une délibération doit être prise acceptant le plan de financement et jointe à la demande de subvention DSIL.

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES HT		
Travaux		102 030 €
Maitrise d'œuvre		11 223 €
	Total des dépenses HT	113 253,30 € HT
FINANCEMENT PUBLICS		
DSIL rénovation thermique	113 253,30 x 80%	90 602,34 €
	Total financement publics	90 602,34 €
AUTOFINANCEMENT		
Fonds propres	113 253,30 x 20%	22 650,66 €
	Total autofinancement	22 650,66 €

- **Le Conseil municipal retient à l'unanimité l'estimation de Monsieur VINCENDON, autorise Madame le Maire à faire la demande de subvention DSIL et valide le plan de financement.**

3. Convention financière du SDEY pour la rénovation globale de l'éclairage public avec télégestion :

Lors du conseil du 25 janvier 2021, les conseillers ont reçu l'avant projet et la convention financière du SDEY relatifs à la rénovation globale de l'éclairage public avec télégestion, incluant les points supplémentaires demandés et l'éclairage de l'église.

Le montant TTC des travaux s'élève à 132 129.96 € et le restant à charge pour la commune à 33 032.49 €.

Madame le Maire précise que les travaux seront réalisés au plus tôt fin 2021, voire début 2022.

- **Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention financière et tout document relatif à ce dossier.**

4. Convention financière du SDEY pour l'étude de dissimulation des réseaux au centre bourg :

Madame le Maire informe le conseil que les techniciens du SDEY se sont déplacés le 09 février, pour vérifier la possibilité de prévoir l'enfouissement des réseaux du centre bourg. Compte tenu de l'impact financier de tel travaux, Madame le Maire a demandé que l'étude soit limitée au périmètre du centre bourg. La convention d'étude remise par le SDEY s'élève à 6108.48 €, pour un reste à charge pour la commune de 3563.28 €.

Madame le Maire explique que le montant des travaux de dissimulation des réseaux sera chiffré suite à cette étude et fera ensuite l'objet d'une convention financière de travaux soumise aux membres du conseil qui décideront alors de la réalisation ou non de ces travaux. Madame le Maire insiste sur le fait que l'étude engagée permettra d'obtenir les subventions du SDEY qui risquent de ne plus être reconduites à l'avenir sur ce type de projet.

Madame le Maire précise que les travaux ne seraient réalisés qu'en 2022, voire 2023.

Les membres du conseil sont partagés sur la nécessité du projet d'enfouissement des réseaux du centre bourg. Le vote : 1 voix contre, 4 abstentions et 5 voix pour.

- **Par conséquent Madame le Maire est autorisée à signer la convention financière**

5. Convention financière du SDEY pour la dissimulation de la cabine haute :

Les techniciens du SDEY ont également relevé la possibilité de dissimuler la cabine haute située à l'angle de la rue de l'école et la rue du lavoir et de la remplacer par un transformateur de taille beaucoup plus restreinte et s'intégrant à l'environnement.

La convention d'étude reçue s'élève à 1 527.12 € TTC, avec un reste à charge pour la commune de 890.82 €

Madame le Maire précise que les travaux seraient réalisés en 2021.

Les membres du conseil sont partagés sur la nécessité du projet de dissimulation de la cabine haute. Le vote : 2 voix contre, 8 voix pour.

- **Par conséquent Madame le Maire est autorisée à signer la convention financière**

6. Adhésion au groupement d'achat de gobelets réutilisables auprès du SDCY:

Madame le Maire donne la parole à Madame Laetitia GAUGUIN qui explique avoir contacté les services du SDCY pour avoir plus d'informations au sujet de l'achat groupé de gobelets réutilisables.

Le prix des gobelets est de 0.18 centimes, qui peut varier suivant le nombre de collectivités inscrites, la personnalisation choisie, la quantité commandée ou encore les frais de port du produit.

Le prix peut alors être d'environ 0.50 à 0.60 centimes. Suite à cette commande la commune peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 30%. Les membres du conseil se mettent d'accord pour une inscription et une quantité.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'adhésion au groupement d'achat du SDCY et autorise Madame le Maire à signer la convention et tout document relatif au dossier.**

7. Réfection de la toiture du bâtiment cadastre.

Madame le Maire explique que la toiture du bâtiment abritant le cadastre, les archives et les sanitaires de la mairie/cantine nécessite une réfection. Madame le Maire ajoute que les travaux de ravalement des façades coté cours du bâtiment cadastre, mairie et les murs d'enceinte doivent être réalisés ainsi que les peintures des menuiseries. Les devis présentés, s'élèvent à 16 391.54 € TTC.

- Entreprise LENOBLE David → 11 602.01 € TTC (restauration de toiture du cadastre)
- Entreprise GUILLOT → 8 067.84 € TTC (rénovation façade de la mairie, cadastre et murs)

Madame le Maire propose de demander une subvention au titre de l'opération « villages de l'Yonne » à hauteur de 30% du montant des devis HT.

- **Le conseil municipal valide les devis présentés, le plan de financement et autorise Madame le Maire à déposer une demande subvention et à signer l'ensemble des documents relatif au dossier.**

Informations diverses :

- Monsieur Gérard PERROT, explique qu'une buse, route de la Croix St Nicolas est à changer.
- Madame le maire propose une ébauche réalisée par Mr Vincendon pour le projet de construction d'une cantine dans l'enceinte de l'école : l'ensemble du conseil n'adhère pas à cette proposition et demande que d'autres implantations soient proposées par Monsieur Vincendon
- La chaudière neuve de la cantine ne cesse d'être est en panne ; Madame le Maire a demandé à l'installateur le changement du matériel défectueux.
- L'entrée d'un chemin en limite des communes Les Ormes- La Ferté-Loupière pose problème pour les habitants de la maison et pour la distribution du courrier. Madame le Maire demande l'avis du conseil sur ce qu'il est possible de mettre en place conjointement avec la commune de La Ferté.
- Pas de validation des pompiers concernant pour l'implantation des poteaux incendies. Madame le Maire doit les recontacter.
- Madame le Maire et Monsieur Samuel CHARA doivent rencontrer lundi 22 février une personne du SDEY pour l'extension de l'antenne télécom.
- Le contrat de la secrétaire de Mairie sera prolongé et cette dernière doit effectuer une formation urbanisme par le service ADS de Toucy, mercredi 24 février.

Plus aucune question n'est abordée. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Aux ORMES, le 19 février 2021
Madame le Maire,

Danielle MAILLARD